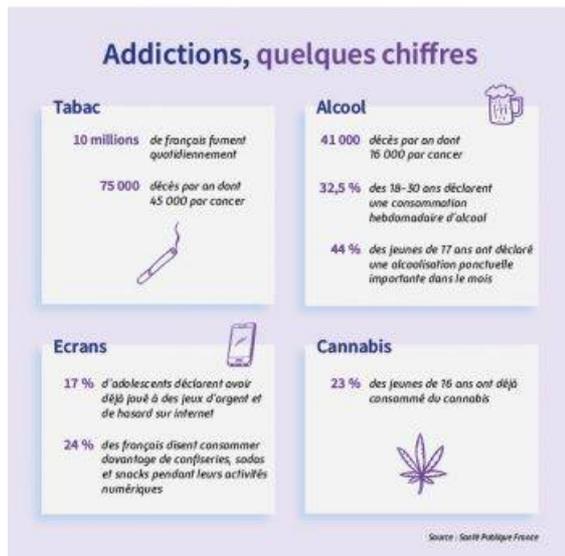


# Comportements addictifs, se faire aider dans le Val-d'Oise

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise souhaite s'inscrire dans une démarche de prévention des addictions et assurer la promotion de l'ensemble des dispositifs d'aides adaptés sur le territoire auprès des Valdoisiens.



Les troubles addictifs peuvent avoir des répercussions sociales durables dans la vie d'une personne mais aussi médicales qui nécessitent une prise en charge globale et un accompagnement social. Une addiction se caractérise par une dépendance à une substance (tabac, alcool, drogues, médicaments...) ou à une activité (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo) qui génère une sensation de bien-être et de plaisir mais va se traduire peu à peu par une perte de contrôle progressive de soi. Elle envahit le quotidien de la personne au détriment de la vie familiale, professionnelle et peut conduire à l'isolement, la marginalisation, la déscolarisation, la perte d'emploi, la séparation ainsi qu'à des problèmes financiers.

Pour aider les personnes dépendantes, les professionnels de santé (médecin traitant, addictologue), mais aussi les psychiatres et psychologues, peuvent intervenir dans le repérage, l'évaluation et le traitement des conduites addictives. Des structures comme les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usages de drogues (CAARUD), les maisons des adolescents, les centres médico psychologique (CMP), accueillent, conseillent et prennent en charge.

Des dispositifs d'aide à distance de Santé publique France, tabac info service, alcool info service, drogues info service accompagnent la personne ayant une addiction ainsi que les proches.

Contact

**Une écoute téléphonique anonyme est proposée :**

Tabac : 3989

Alcool : 0 980 80 930

Drogues : 0 800 23 13 13

Ecoute cannabis : 0 980 980 940

Liens utiles

[CPAM Assurance maladie](#)